

# Définitions

---

1. **Quelle est la définition la plus pertinente de la notion d'obligation ?**
  - a. l'obligation est un lien de droit
  - b. l'obligation est une règle éthique sanctionnée par le droit
  - c. l'obligation est une contrainte consentie par la personne et sanctionnée par le droit
  
2. **Qu'est-ce qu'une obligation naturelle ?**
  - a. une obligation naturelle est une obligation morale sanctionnée juridiquement
  - b. une obligation naturelle est une obligation morale qui se transforme en obligation civile si elle est exécutée
  - c. une obligation naturelle est une obligation morale consentie spontanément
  
3. **Le lien de droit qui confère au propriétaire d'un bien le pouvoir de l'aliéner, d'en percevoir les fruits et d'en user correspond à une obligation réelle.**
  - a. vrai
  - b. faux
  
4. **Les différentes obligations envisagées par le Code civil en matière contractuelle sont :**
  - a. les obligations de moyen et de résultat
  - b. les obligations de payer et d'exécuter une prestation
  - c. les obligations de donner, de faire et de ne pas faire

5. **L'acheteur obligé de payer un prix en contrepartie d'un bien voit peser sur lui :**
- a. une obligation de donner
  - b. une obligation de faire
  - c. une obligation de ne pas faire
6. **L'acte juridique se définit en droit comme :**
- a. un fait voulu produisant des effets juridiques
  - b. tout fait produisant un effet de droit
  - c. une manifestation de volonté produisant des effets de droit
7. **Parmi les situations suivantes, lesquelles peuvent être qualifiées de faits juridiques ?**
- a. une personne dérobe un véhicule
  - b. plusieurs personnes créent une société
  - c. une personne vend du cannabis à un passant
  - d. une personne accouche
8. **Lesquels de ces actes n'existent pas ?**
- a. les actes bilatéraux
  - b. les actes unilatéraux
  - c. les actes collectifs
9. **Le contrat synallagmatique est :**
- a. un contrat impliquant un engagement réciproque de chaque contractant
  - b. un contrat consensuel
  - c. un contrat aléatoire
10. **Un contrat peut obliger unilatéralement.**
- a. vrai
  - b. faux

11. **Sont des contrats avec *intuitus personae* :**
- a. le contrat de vente d'un ordinateur
  - b. le contrat liant un patient à son médecin
  - c. le contrat conclu avec un artiste portant sur la commande d'une toile
12. **Quels traits principaux caractérisent le mieux le contrat d'adhésion ?**
- a. l'une des parties est en état de supériorité par rapport à l'autre
  - b. les clauses du contrat sont déjà rédigées dans un formulaire imprimé
  - c. le contrat d'adhésion s'adresse à une masse de personnes
13. **Dans un contrat d'adhésion, une clause abusive est :**
- a. une clause qui révèle la mauvaise foi de celui qui l'a rédigée
  - b. une clause qui crée un déséquilibre au profit du professionnel
  - c. une clause qui n'apparaît pas clairement dans la convention
14. **Sur quel concept se fonde la théorie selon laquelle le contrat puise sa force obligatoire dans la volonté des contractants ?**
- a. l'autonomie de la volonté
  - b. le consensualisme
  - c. la liberté contractuelle
15. **L'effet relatif des conventions signifie que :**
- a. les conventions ne peuvent être modifiées que par un nouvel accord
  - b. les conventions ne profitent qu'aux parties à l'acte
  - c. les conventions ne peuvent pas nuire aux intérêts des tiers à l'acte
  - d. le juge peut remodeler le contrat manifestement déséquilibré

## Période précontractuelle

---

16. La sollicitation est le terme juridique employé pour désigner :
- a. l'invitation à la négociation
  - b. l'offre de contracter
  - c. les pourparlers
17. Le contrat se forme lorsqu'une offre a été acceptée, l'offre pour être valide doit être :
- a. ferme
  - b. expresse
  - c. précise
  - d. non équivoque
18. Vous partez en voyage, vous vous rendez à l'aéroport. Parmi ces situations, lesquelles constituent une offre de contracter que vous pourriez accepter ?
- a. un taxi est stationné devant l'aéroport
  - b. un distributeur de boissons est installé dans la salle d'attente
  - c. un panneau publicitaire fait la promotion de lunettes de soleil vendues 9,90 € dans le *duty free shop* de l'avion
19. L'offre peut être rétractée :
- a. tant qu'elle n'est pas parvenue à son destinataire
  - b. tant qu'elle n'a pas été acceptée
  - c. tant qu'elle a été maintenue pendant un délai raisonnable

- 20. L'acceptation de l'offre entraîne la formation du contrat. À cette fin, l'acceptation doit être :**
- a. pure et simple
  - b. expresse
  - c. non équivoque
- 21. Le silence gardé par le destinataire de l'offre peut valoir acceptation de l'offre lorsque :**
- a. les circonstances qui entourent l'acceptation silencieuse sont sans équivoque
  - b. les parties ont pris cette habitude lors de relations contractuelles antérieures
  - c. l'usage le veut dans la profession
  - d. la loi l'ordonne
  - e. l'intérêt commun des parties le justifie
- 22. Un Marseillais vend son bateau à un Lillois, l'annonce a été passée dans un journal national au mois de mai dernier. Le Lillois accepte les termes de l'offre et il a répondu par un courrier posté dans une boîte aux lettres le 1<sup>er</sup> juin suivant, le Marseillais l'a reçue le 3 juin mais ne l'a ouverte que le 5. Un Parisien a envoyé un courriel au Marseillais le 3 juin au matin pour l'informer qu'il acceptait l'offre. Le mail a été lu le lendemain et un accusé de réception envoyé automatiquement à l'expéditeur parisien. Il se trouve que le 3 juin, une habitante d'Arles s'est rendue directement à l'adresse du vendeur à 17 heures, qu'elle l'a rencontré et qu'elle a pu lui dire verbalement qu'elle acceptait l'offre en bloc. Avec quelle personne le contrat de vente a-t-il été conclu ?**
- a. le Lillois
  - b. le Parisien
  - c. l'Arlésienne

23. La période des pourparlers correspond à une période précontractuelle de négociation. La rupture des pourparlers est donc possible à l'initiative de n'importe laquelle des parties.
- a. vrai
  - b. faux
24. Suite à des négociations, les parties, sans s'être mis d'accord sur l'objet et le contenu du contrat, ont néanmoins décidé de conclure le contrat ultérieurement. La discussion portait sur la vente de chaussures. Elles se sont accordées sur le prix, mais pas encore sur la quantité. L'accord de principe constitue :
- a. une étape des pourparlers
  - b. un contrat
  - c. le croisement de deux actes unilatéraux
25. Un compromis a été conclu entre le vendeur d'un immeuble et un acquéreur. Le premier s'engage à vendre, l'autre à acheter et ce, par le média d'un acte de vente qui sera conclu ultérieurement. On en déduit que :
- a. la vente est faite
  - b. la vente est parfaite
  - c. la vente est prête à être faite

## Formation du contrat

---

26. Quel est le nombre de conditions exigées par le Code civil pour qu'un contrat soit valable ?
- a. 4
  - b. 8
  - c. 16
  - d. 32
27. En matière contractuelle, le mineur est frappé :
- a. d'une incapacité d'exercice
  - b. d'une incapacité de jouissance
  - c. d'aucune incapacité, il peut contracter
28. L'incapacité de jouissance :
- a. interdit à celui qui en est frappé de passer un contrat
  - b. interdit à celui qui en est frappé de passer certains contrats
  - c. interdit à celui qui en est frappé de passer un contrat sans l'accord de son représentant
29. L'incapacité est une cause de nullité :
- a. absolue
  - b. relative

- 30. L'erreur du contractant, source de nullité du contrat, consiste à :**
- a. prendre pour vrai ce qui est faux quant à l'objet de la convention
  - b. prendre pour faux ce qui est vrai quant à l'objet de la convention
  - c. prendre pour vrai ce qui est faux quant à la personne du cocontractant
  - d. prendre pour faux ce qui est vrai quant à la personne du cocontractant
- 31. Le premier alinéa de l'article 1110 du Code civil dispose que « l'erreur n'est une cause de nullité de la convention que lorsqu'elle tombe sur la substance même de la chose qui en est l'objet ». À la lumière de cette définition, au vu du terme « substance », on peut dire qu'il y a erreur de la part du contractant lorsque :**
- a. un fermier a cru acheter une tonne de blé et il s'agit d'une tonne de maïs
  - b. un vacancier a payé une location en bord de mer et il se retrouve dans un mobile home à trente kilomètres de la première plage
  - c. un consommateur achète une cafetière rouge qui se trouve être blanche lorsqu'il la sort de son emballage
- 32. Une personne vend un tableau qu'elle croit avoir été peint par un artiste inconnu. Le vendeur apprend ensuite que certains experts disent, sans aucune certitude, qu'il pourrait avoir été exécuté par Picasso. Le vendeur a commis une erreur au sens de l'article 1110 du Code civil.**
- a. vrai
  - b. faux